

## Les discussions doivent s'ouvrir !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 22 août 2022

Si certains se sont bercés d'illusions avec les États Généraux de la Justice, nous savons maintenant qu'ils ne régleront pas la situation des Pénitentiaires ou le problème de perte d'attractivité de nos métiers !

Pourtant, depuis 30 ans, les missions dévolues aux Personnels de surveillance ont énormément évolué : ERIS, EJ, ELSP, SNRP, Surveillant-Acteur, etc... L'évolution de notre métier se traduit par une montée constante en compétences. Celles-ci doivent nécessairement faire l'objet d'une réelle reconnaissance, notamment, par des avancées statutaires, indiciaires et mais aussi indemnitaires.

Après la réformette ratée de février, **L'UFAP UNSa Justice** revendique l'ouverture rapide de discussions sur l'indiciaire, l'indemnitaire et le statutaire pour le CEA. Il est aujourd'hui impératif qu'une réforme ambitieuse aboutisse. Les Personnels du CEA sont dans l'attente d'une véritable reconnaissance...

**L'UFAP UNSa Justice** le réaffirme : la grille fusionnée de Surveillant/Brigadier doit être retravaillée pour faire cesser le tassement par le bas de son évolution indiciaire. Il y a 25 ans, un surveillant stagiaire percevait 1.5 fois le SMIC. Aujourd'hui, sans prime ni indemnité, il gagne le SMIC ! Voilà de quoi donner à réfléchir à ceux qui prétendent porter un intérêt à l'attractivité de nos métiers et œuvrer à la valorisation et la diversification de nos missions : quel manque de volonté, quelle absence d'ambition !

Une véritable dynamique de carrière doit être redonnée au grade de surveillant / brigadier avec un échelon terminal à 527 points. Dans le même temps, la bonification d'ancienneté d'1 an, accordée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'ensemble des agents de catégorie C doit être appliquée au CEA. Et ce, même si certains n'ont pas hésité à y renoncer.

**L'UFAP UNSa Justice** exige également l'ouverture de négociations relatives à la fusion des grilles indiciaires de 1<sup>er</sup> Surveillant et de Major. L'encadrement intermédiaire a été le grand oublié, le grand laissé-pour-compte de cette pseudo réforme du CEA ! Actuellement, il n'existe que 15 malheureux petits points de différence entre l'indice terminal de 1<sup>er</sup> Surveillant et celui de Brigadier : pas de quoi susciter des vocations ! Honte à ceux qui les ont oubliés, qui les ont vendus !

**L'UFAP UNSa Justice** milite pour une fusion des grilles avec un indice terminal à 610 points.

La revendication d'une réforme ambitieuse pour l'ensemble des Personnels du CEA s'inscrit dans la volonté notoire et affichée de **L'UFAP UNSa Justice** de poursuivre des négociations statutaires et indemnitaires pour l'ensemble des corps (PS, PA, PT, PIP) : plan de requalification C en B pour les PA, augmentation du taux de l'Indemnité de Sujétion Spéciale pour tous, application de toutes les dispositions de la réforme statutaire FIP de 2016, réévaluation des primes et indemnités ainsi que leurs cumuls et la création de primes spécifiques inhérentes à des contraintes particulières pour les personnels qui n'en bénéficient pas, défiscalisation des heures supplémentaires sans plafond...

**L'UFAP UNSA JUSTICE, 35 ANS D'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !**

Le Secrétaire Général,  
Emmanuel CHAMBAUD